



Dois je payer un telephone volé

Par **Louba**, le **13/04/2010** à **12:35**

Bonjour,

Mon fils âgé de 15 ans s'est fait racketter en sortant de chez Bouygues. Ses agresseurs lui ont volé un sac contenant un téléphone de prêt et il a déposé plainte le jour même pour vol aggravé.

Le magasin qui lui a fourni ce téléphone prétend que c'est à nous de payer les 150 euros de caution. Il me dit que je n'avais qu'à prendre une assurance. Je lui répons que je n'étais pas présente et que mon fils est venu seul au magasin. C'est donc lui qui a signé les documents. Lui me rétorque de manière très méprisante et agressive que je n'avais qu'à pas envoyer "un petit faire mes affaires" !!!

Est ce légal? sommes nous légalement tenus de payer ces 150 euros? mon fils étant mineur peut il signer un document qui nous engage de la sorte? que dois je faire pour me protéger?

En espérant que vous pourrez m'aider car étant aux minimas sociaux ça ne m'arrange guère!

Merci d'avance